



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10/10/2018**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 6

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, BECKER Clémentine, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno et MOLLY-MITTON Anne.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : JURY Cyril, PUPAT Gishlène, PONS Eve, METAY Marie-Andrée, SERPINET Claude, GIRIER Laurent.

Clémentine BECKER a été nommée secrétaire de séance.

Mme METAY donne pouvoir de vote à M GUILLOT

2018D049 -Décision Individuelle

NATURE	NUMERO	DATE DE SIGNATURE
ACTES RELATIFS AUX MANDATS SPECIAUX ET FRAIS DE REPRESENTATION DES ELUS REMBOURSEMENTDES FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	2018DI009	13/09/2018

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 10/10/2018

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10/10/2018**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 6

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, BECKER Clémentine, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno et MOLLY-MITTON Anne.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : JURY Cyril, PUPAT Gishlène, PONS Eve, METAY Marie-Andrée, SERPINET Claude, GIRIER Laurent.

Clémentine BECKER a été nommée secrétaire de séance.

Mme METAY donne pouvoir de vote à M GUILLOT

2018D050 RAPPORT SUR L'EAU 2017

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil les dispositions réglementaires relatives à la loi sur l'eau.

Il présente au Conseil Municipal le rapport annuel dressé par M JAILLOT, Président du Syndicat des Eaux, sur le prix et la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dont la distribution est assurée par les installations du SIE.

**Le Conseil après avoir entendu cet exposé,
DECLARE** ne pas avoir à formuler de remarque sur le rapport présenté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 10/10/2018
Le Maire, Gérard BECT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10/10/2018

Conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 6

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, BECKER Clémentine, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno et MOLLY-MITTON Anne.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : JURY Cyril, PUPAT Gishlène, PONS Eve, METAY Marie-Andrée, SERPINET Claude, GIRIER Laurent.

Clémentine BECKER a été nommée secrétaire de séance.

Mme METAY donne pouvoir de vote à M GUILLOT

2018D051 -Dossier de subvention Région Stade Municipal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 décembre 2016, par laquelle la commune avait sollicité l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional concernant les travaux de mise aux normes accessibilité personnes à mobilité réduite de l'ensemble des bâtiments et sites communaux.

Il indique que l'ensemble des travaux prévus ont été à ce jour réalisés et subventionnés, à l'exception de ceux concernant le site du stade municipal.

Il précise que ces travaux ont été repoussés sur l'exercice 2018/2019, pour des raisons d'équilibre budgétaire.

Il convient par conséquent, de solliciter l'octroi d'une nouvelle subvention auprès du Conseil Régional, dans le cadre du plan ruralité, destinée uniquement au financement des travaux de mise en conformité accessibilité de l'ensemble du complexe sportif, parkings, aire de jeu, buvette...

Monsieur le Maire présente au Conseil un estimatif basé sur différents devis pour un montant H.T. de 16 700 euros.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire

DIT qu'un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de Conseil Régional, dans le cadre du plan ruralité, concernant les travaux de mise aux normes accessibilité personnes à mobilité réduite du stade municipal.

SOLLICITE auprès du Conseil Régional une subvention d'un montant de 4 000 €

PRECISE que les travaux précités feront l'objet d'une décision modificative, au cas où ceux-ci seraient engagés avant le vote du budget 2019, et que les crédits correspondants seront imputés sur le compte 21318 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 10/10/2018
Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10/10/2018**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 6

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, BECKER Clémentine, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno et MOLLY-MITTON Anne.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : JURY Cyril, PUPAT Gishlène, PONS Eve, METAY Marie-Andrée, SERPINET Claude, GIRIER Laurent.

Clémentine BECKER a été nommée secrétaire de séance.

Mme METAY donne pouvoir de vote à M GUILLOT

2018D052 -Décision Modificative travaux accessibilité
Stade Municipal

Désignation	Budgété avant	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	18 000.00 €	-18 000.00 €	18 000.00 €	18 000.00 €
020 Dépenses imprévues Invest	18 000.00 €	-18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
020/020 00	18 000.00 €	-18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
21 Immobilisations corporelles	328 600.00 €	0.00 €	18 000.00 €	346 600.00 €
21318/21 25	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €	18 000.00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 10/10/2018

Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10/10/2018**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 6

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, BECKER Clémentine, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno et MOLLY-MITTON Anne.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : JURY Cyril, PUPAT Gishlène, PONS Eve, METAY Marie-Andrée, SERPINET Claude, GIRIER Laurent.

Clémentine BECKER a été nommée secrétaire de séance.

Mme METAY donne pouvoir de vote à M GUILLOT

2018D053 -Indemnisation Mandat Spécial élu

Monsieur BECT donne lecture au Conseil de la décision individuelle qu'il a prise le 13 septembre 2018, concernant l'indemnisation des frais de déplacement et de séjour au titre de la mission qu'il a confiée à Mme GUEDENET Brigitte, adjointe dans le cadre de la commémoration exceptionnelle envisagée pour la célébration des 100 ans de la signature de l'armistice de la première guerre mondiale.

Il explique que cette mission consiste à recueillir des informations et des clichés notamment des lieux d'inhumation des poilus originaires de SAINT BARTHELEMY en vue de la réalisation de panneaux explicatifs à vocation pédagogique qui seront présentés publiquement lors de la cérémonie du 11 novembre prochain.

Il indique que compte tenu du délai de réalisation et d'impression des dits panneaux, la mission précitée revêtait un caractère d'urgence, nécessitant la prise d'une décision individuelle, afin d'établir un ordre de mission préalable au départ permettant le remboursement des frais occasionnés.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe ainsi que sur les modalités de cette indemnisation au titre du mandat spécial.

Le Conseil municipal après échange,

CONSIDERANT l'ordre de mission préalablement établi,

CONSIDERANT les kilomètres parcourus par Mme GUEDENET

DECIDE d'indemniser Mme GUEDENET adjointe sur la base de :

0.595€/km pour l'utilisation de son véhicule personnel comprenant les frais d'essence; de péage, de parking

10 € par repas

Absence de forfait d'hébergement considérant le type du véhicule (camping car)

CHARGE Monsieur le Trésorier d'indemniser Mme GUEDENET sur les bases ainsi définies

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 10/10/2018

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10/10/2018**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 6

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, BECKER Clémentine, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno et MOLLY-MITTON Anne.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : JURY Cyril, PUPAT Gishlène, PONS Eve, METAY Marie-Andrée, SERPINET Claude, GIRIER Laurent.

Clémentine BECKER a été nommée secrétaire de séance.

Mme METAY donne pouvoir de vote à M GUILLOT

2018D054 -Indemnité du nouveau trésorier

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'arrivée d'un nouveau trésorier intérimaire, suite au départ de M MARCHAND.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'arrêté du 16 décembre 1983 article 3, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor public receveurs des collectivités locales ou des établissements publics locaux, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération lors du changement du comptable.

Aux termes des règlements en vigueur, l'indemnité de conseil est fixée à 100% du montant maximum de l'indemnité calculé par application du barème défini par l'article 4 à la moyenne des dépenses des trois dernières années.

L'indemnité de budget est fixée à 45.73 euros conformément à l'arrêté du 21 mars 1962.

Le Conseil après délibération,

ACCEPTE d'attribuer l'indemnité de conseil et de budget au nouveau trésorier, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 10/10/2018
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10/10/2018**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 6

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, BECKER Clémentine, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno et MOLLY-MITTON Anne.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : JURY Cyril, PUPAT Gishlène, PONS Eve, METAY Marie-Andrée, SERPINET Claude, GIRIER Laurent.

Clémentine BECKER a été nommée secrétaire de séance.

Mme METAY donne pouvoir de vote à M GUILLOT

2018D055 -Revalorisation montant du contrat groupe
assurance statutaire

Monsieur le Maire fait part au conseil de la décision de la Compagnie GROUPAMA par le biais du courtier GRAS SAVOYE, assureur du contrat groupe d'assurance statutaire, négocié par le Centre de Gestion, de revaloriser ses tarifs pour l'année 2019.

Après renégociation, une revalorisation représentant une hausse de 8% pour les collectivités employant de 1 à 10 agents CNRACL a été retenue, soit un passage de 6.23% à 6.73% pour la commune de SAINT BARTHELEMY, les cotisations pour les agents IRCANTEC ont quant à elles été revalorisées de 9% quelle que soit la taille de la commune soit de 0.98% à 1.07% de la masse salariale.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer, sur le maintien de la commune au sein de contrat groupe négocié par le Centre de gestion.

Le Conseil après échange,

Compte tenu de la mutualisation des coûts mais aussi des risques lors de l'adhésion au contrat groupe,

ACCEPTE la revalorisation tarifaire négociée par le CDG 38 à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 10/10/2018

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10/10/2018**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 6

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, BECKER Clémentine, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno et MOLLY-MITTON Anne.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : JURY Cyril, PUPAT Gishlène, PONS Eve, METAY Marie-Andrée, SERPINET Claude, GIRIER Laurent.

Clémentine BECKER a été nommée secrétaire de séance.

Mme METAY donne pouvoir de vote à M GUILLOT

2018D056 -Subvention centre généalogique de Vienne

Monsieur Luc BERNIER, Adjoint, en charge de l'organisation de la célébration du centenaire de l'ARMISTICE du 11 NOVEMBRE 1918 fait part au conseil des recherches historiques qui ont été menées afin de retrouver des informations sur les poilus originaires de SAINT BARTHELEMY.

Il explique que ces recherches ont été facilitées par le concours apporté par les bénévoles du Centre généalogique de VIENNE et de la Vallée du Rhône.

Il propose par conséquent, d'allouer une subvention à cet organisme constitué uniquement de bénévoles, et demande à l'assemblée de se prononcer concernant son montant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'aide précieuse apportée lors des recherches historiques

DECIDE d'allouer la somme de 100 euros au Centre Généalogique de VIENNE et de la vallée du Rhône (CGVVR)

DIT que les crédits correspondant seront portés au compte 657428 subventions exceptionnelles

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 10/10/2018

Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10/10/2018**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 6

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, BECKER Clémentine, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno et MOLLY-MITTON Anne.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : JURY Cyril, PUPAT Gishlène, PONS Eve, METAY Marie-Andrée, SERPINET Claude, GIRIER Laurent.

Clémentine BECKER a été nommée secrétaire de séance.

Mme METAY donne pouvoir de vote à M GUILLOT

2018D057 Mutualisation Délégué à la protection des données personnelles (DPO : Data Protection Officer)

M le Maire rappelle au Conseil Municipal la séance du 18 juin 2018 lors de laquelle il a exposé le caractère obligatoire de la désignation d'un délégué à la protection des données personnelles pour la commune de SAINT BARTHELEMY.

Il précise qu'il a nommé par arrêté en date du 18 juin Mme Jenny AVENIER.

Cependant, cette mise en conformité avec le règlement de protection des données (RGPD), va générer de fortes charges de travail avec un coût conséquent, la mutualisation de cette démarche paraît un moyen pertinent d'optimisation des compétences requises et des coûts générés.

Monsieur BECT précise que la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire par délibération en date du 24 septembre 2018, propose de mutualiser ses ressources ainsi que son Délégué à la Protection des Données.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette possibilité de mutualisation.

Le Conseil municipal, après échange,

CONSIDERANT la gratuité du service proposé par la CCTB,

CONSIDERANT également l'économie réalisée en terme de moyen humain

ACCEPTE la mutualisation du service proposé par la CCTB

CHARGE Monsieur le Maire des formalités administratives afférentes

AUTORISE M BECT à signer la convention de mise à disposition du personnel, pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi informatique et liberté et à la réglementation européenne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 10/10/2018

Le Maire, Gérard BECT

